



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

⑤ Int. Cl.³: A 01 G 17/08

Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein



⑫ FASCICULE DU BREVET A5

636 498

⑳ Numéro de la demande: 2924/80

⑦ Titulaire(s):
Alfred Mosoni, Granges VS

㉒ Date de dépôt: 16.04.1980

㉒ Inventeur(s):
Alfred Mosoni, Granges VS

㉔ Brevet délivré le: 15.06.1983

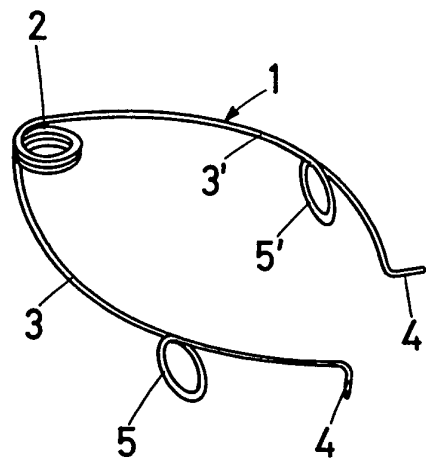
④ Fascicule du brevet
publié le: 15.06.1983

⑦ Mandataire:
Bugnion S.A., Genève-Champel

⑤ Ligature pour maintenir une plante sur un tuteur.

⑦ La ligature est formée par un fil métallique (1) replié en spirale dans sa partie centrale pour former une boucle (2) destinée à être enfilée sur le tuteur. Les deux extrémités du fil forment deux branches concaves (3, 3'), symétriques, dont les extrémités libres sont repliées en forme de crochet (4, 4'). La tension de la boucle centrale est telle que les deux branches (3, 3') sont en position normale ouverte écartées l'une de l'autre. Chaque branche (3, 3') est munie à proximité de son extrémité libre d'une boucle plate (5, 5') destinée à faciliter sa prise.

Cette ligature est particulièrement adaptée pour attacher les sarments de vigne sur un échelas.



REVENDECATIONS

1. Ligature pour maintenir une plante sur un tuteur, caractérisée par le fait qu'elle est constituée par un fil métallique, replié en spirale dans sa partie médiane pour former une boucle centrale (2) destinée à être enfilée sur le tuteur (6), les deux extrémités du fil (1) formant deux branches concaves (3, 3'), symétriques, dont les extrémités libres sont repliées en forme de crochet (4, 4'), la tension de la boucle centrale (2) étant telle que les deux branches (3, 3') sont en position normale ouverte écartées l'une de l'autre.

2. Ligature selon la revendication 1, caractérisée par le fait que chaque branche concave (3, 3') est munie, à proximité de son extrémité formant crochet (4, 4'), d'une boucle plate (5, 5') destinée à faciliter sa prise.

3. Ligature selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la boucle centrale (2) est formée de plusieurs spires.

4. Ligature selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le fil métallique (1) a un diamètre compris entre 1 et 3 mm, de préférence 2 mm.

La présente invention se rapporte à une ligature pour maintenir une plante sur un tuteur, en particulier des sarments de vigne sur un échalas.

Jusqu'à maintenant, les ligatures utilisées pour attacher les sarments de vigne sur les échalas sont formées simplement par des morceaux de ficelle ou de raphia: l'utilisateur doit donc soutenir ou relever les sarments, ou rameaux, d'une main et, simultanément avec l'autre main, passer le morceau de ficelle ou de raphia autour des sarments pour ensuite l'attacher à l'échalas en formant une boucle ou un nœud. Ce système n'est évidemment pas très pratique quand le vigneron est seul pour accomplir cette besogne.

La présente invention se propose de réaliser une ligature qui remédie à ces inconvénients.

A cet effet, la ligature selon l'invention est caractérisée par le fait qu'elle est constituée par un fil métallique, replié en spirale dans sa partie médiane pour former une boucle centrale destinée à être enfilée sur le tuteur, les deux extrémités du fil formant deux branches concaves, symétriques, dont les extrémités libres sont repliées en forme de crochet, la tension de la boucle centrale étant telle que les deux branches sont en position normale ouverte écartées l'une de l'autre.

On conçoit aisément la facilité d'utilisation d'une telle ligature qui peut être refermée à l'aide d'une seule main, alors que l'autre main reste libre pour retenir les sarments. Cette ligature permet donc d'accélérer le travail en le facilitant et, par la même occasion, de réduire le personnel habituellement nécessaire pour ce genre de travail.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de la ligature selon l'invention.

La fig. 1 est une vue schématique d'un échalas et d'une ligature retenant un sarment de vigne.

La fig. 2 est une vue en perspective de la ligature seule, en position ouverte.

La fig. 3 est une vue en perspective de la ligature seule, en position fermée.

Ainsi que cela est représenté sur les figures, la ligature est formée par un fil métallique 1 qui a été replié en spirale dans sa partie médiane, de manière à former une boucle centrale 2 destinée à être enfilée sur le tuteur 6. Les deux extrémités du fil constituent deux branches concaves, symétriques, 3, 3' dont les extrémités libres sont repliées en forme de crochet 4, 4'.

Chaque branche 3, 3' comporte, dans sa zone située près de l'extrémité libre 4, 4', une boucle plate 5, 5' qui facilite la prise entre le pouce et l'index. Dans la forme d'exécution représentée, cette boucle plate est une spire fermée, constituée par le fil, mais elle pourrait également être formée par une boucle ouverte, ou par tout autre moyen.

La boucle centrale 2 comprend de préférence plusieurs spires qui assurent une rigidité suffisante à l'ensemble. Les deux branches 3, 3' de la ligature sont, en position normale ouverte, écartées l'une de l'autre, comme représenté à la fig. 2, et, pour refermer la ligature dans la position illustrée à la fig. 3, il faut rapprocher les deux branches 3, 3' l'une de l'autre à l'encontre de la force élastique du fil métallique et de la tension de la boucle centrale, puis accrocher les crochets d'extrémité 4, 4' l'un dans l'autre.

Comme illustré sur la fig. 1, lors de l'utilisation de la ligature selon l'invention, on enfile la boucle centrale 2 sur un échalas 6 jusqu'à la hauteur voulue; l'utilisateur peut ensuite, avec les deux mains, relever les sarments puis les maintenir serrés d'une seule main tandis que, de l'autre main, il les fait passer à l'intérieur des deux branches concaves 3, 3' et, toujours avec la même main, il referme la ligature en plaçant son pouce et son index sur les deux boucles d'extrémité 5, 5' qui facilitent la prise; il accroche alors les crochets 4, 4'.

Avec ce genre de ligature, on peut utiliser des échalas métalliques, par exemple des tubes ronds ou des demi-tubes, mais également des échalas en bois et autre matériau.

La dimension de la boucle centrale 2 doit bien entendu être adaptée à la section de l'échalas utilisé, de manière que la ligature puisse être enfilée par force sur celui-ci, cela afin d'éviter qu'elle ne tombe le long de l'échalas.

La grosseur du fil métallique 1 est naturellement adaptée à la résistance que l'on veut obtenir, son diamètre peut varier entre 1 et 3 mm, mais il est de préférence de 2 mm.

Ce genre de ligature trouve une application particulière pour le levage ou le maintien des sarments de vigne, mais peut naturellement être utilisé pour attacher n'importe quelle plante sur un tuteur approprié.

Fig. 1

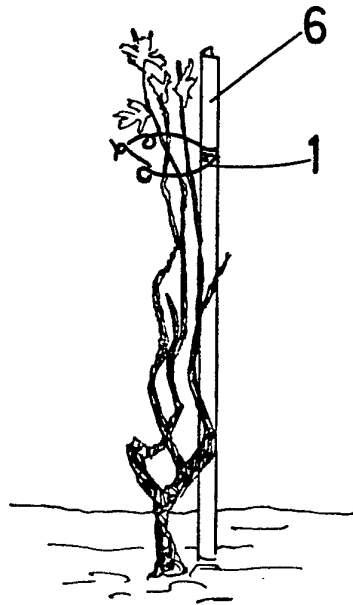


Fig. 3

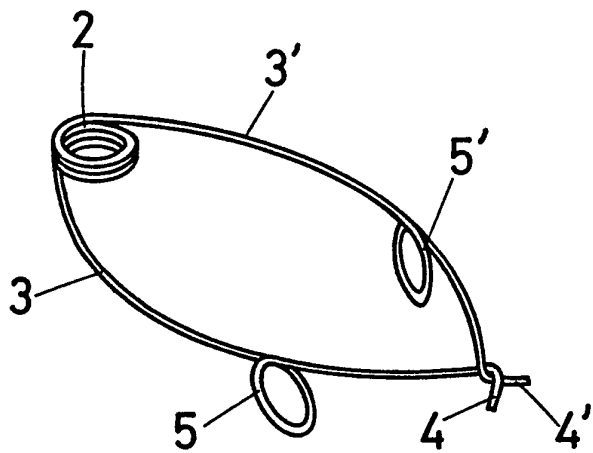


Fig. 2

